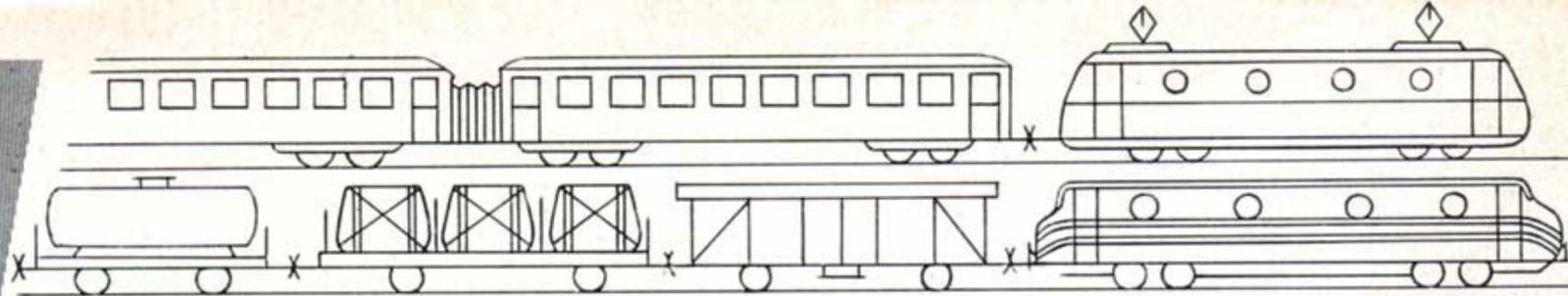




N° 3
MAI 1961



INFORMATIONS S N C B

BULLETIN D'INFORMATION DE LA DIRECTION COMMERCIALE DES CHEMINS DE FER BELGES.
G A R E C E N T R A L E , 4^e E T A G E , B R U X E L L E S . T E L . 13.18.70 P O S T E 3602



S O M M A I R E

	page
Interfrigo et la Belgique	2
Comptes-courants	3
Bien charger	4
Noté pour vous	5
Terrains industriels	5
Symbiose Train-Auto	6
18.30.00 au service des voyageurs bruxellois	7
Hommes d'affaires ceci n'est pas pour vous	8
Le réseau TEEM se précise	10
Canalisation rationnelle du trafic international des marchandises ...	12
Le temps des voyages	13
Livret-indicateur des horaires internationaux pour marchandises par wagons complets (L.I.M.) ...	13
Nouvelles tarifaires	14
Le nouvel indicateur	14

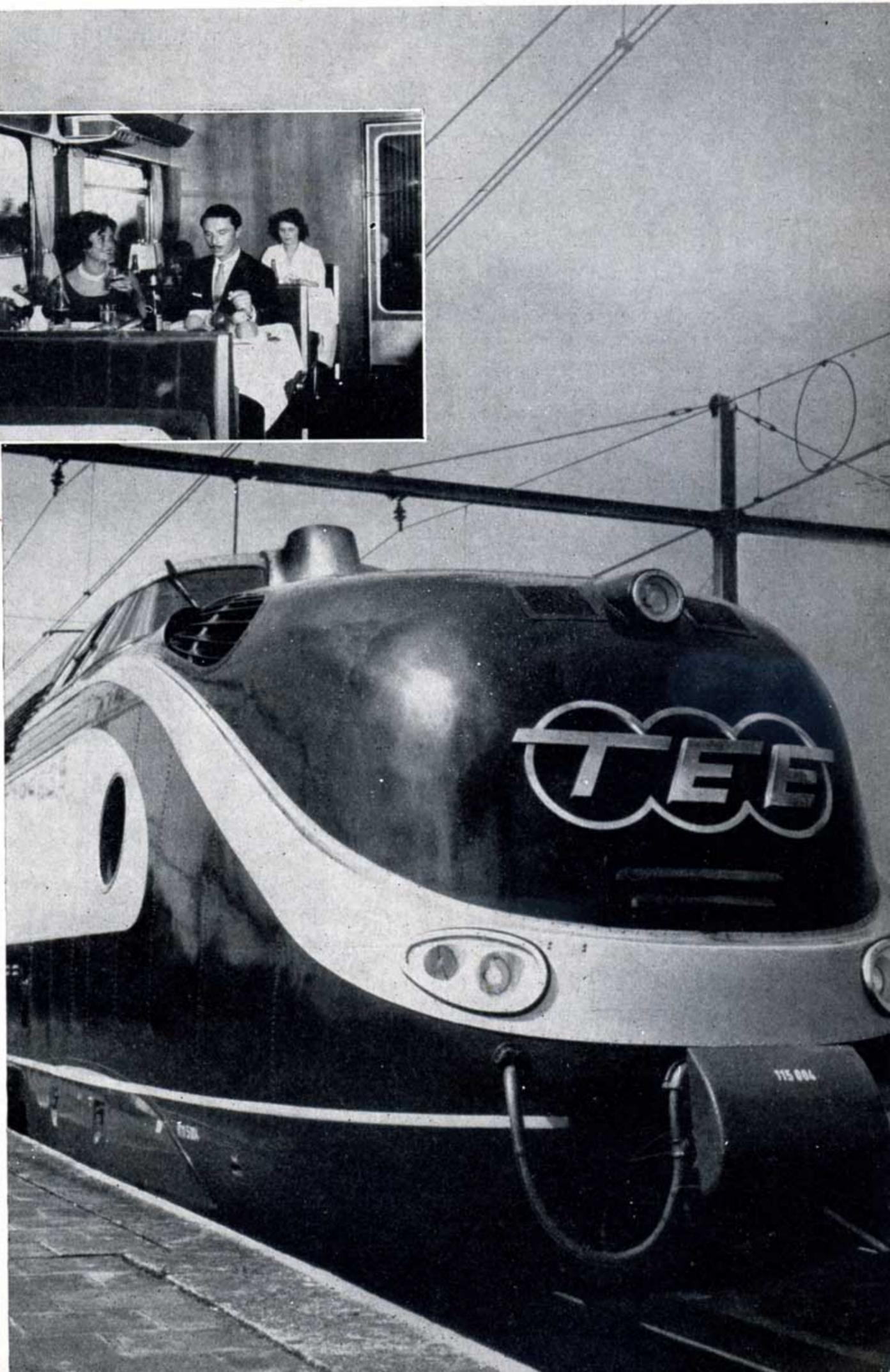
Photos :

Putman/Bruxelles.

Com. Gén. de Tourisme.

Mise en page et impression :

Omega s.a. /Auvers.



Trains de luxe pour gens pressés.

INTERFRIGO et la Belgique

Dans un précédent article, nous avons résumé le rôle d'Interfrigo dans les transports ferroviaires de denrées périssables.

Les expéditeurs belges désirant utiliser des wagons réfrigérants pour leurs exportations peuvent s'adresser au représentant de cette société en Belgique :

REFRIBEL, Entrepôts d'Anvers

Bassin Albert, Quais 121-123

Anvers

Tél. 41.02.57 ou 41.06.15.

Les demandes de matériel peuvent également être introduites auprès des gares de départ.

Nous avons encore expliqué pourquoi l'expéditeur paie en plus des frais de transport normaux, une taxe frigorifique. Ces taxes sont forfaitaires par voyage et par wagon.

Et voici, à titre documentaire les principales en vigueur au départ de la Belgique :

	TAXE FRIGORIFIQUE ⁽¹⁾ par wagon et par utilisation	
	Wagons normaux	Wagons à grande capacité ⁽²⁾
Réexpédition en service intérieur belge :		
— sans rupture de charge	—	—
— avec rupture de charge (même partielle)	400 F	480 F
Allemagne occidentale (y compris Sarre)	922 F	1 106 F
Allemagne orientale (y compris Berlin)	1 580 F	1 896 F
Autriche	1 450 F	1 740 F
Belgique-Zeebrugge	1 150 F	1 380 F
Bulgarie (via Autriche/Yougoslavie) ⁽⁵⁾	2 765 F	3 320 F
Danemark (via Allemagne occidentale) ⁽⁵⁾	1 345 F	1 614 F
Espagne ⁽³⁾	1 750 F	—
France	950 F	1 140 F
Grande-Bretagne ⁽⁴⁾	1 150 F	—
Grèce	2 750 F	3 300 F
Hongrie (via Allem. Occident./Autriche) ⁽⁵⁾	1 805 F	2 166 F
Italie Nord (au nord ligne Rome-Pescara)	1 300 F	1 560 F
Italie Sud (à partir de cette ligne)	1 600 F	1 920 F
Luxembourg	500 F	600 F
Norvège (via Allemagne occidentale) ⁽⁵⁾	1 937 F	2 324 F
Pays-Bas : Flandre Zélandaise	400 F	480 F
Pays-Bas : autres destinations	695 F	834 F
Pologne ⁽⁶⁾	3 050 F	3 660 F
Roumanie (via Autriche/Yougoslavie) ⁽⁵⁾	2 860 F	3 432 F
Suède (via Allemagne occidentale) ⁽⁵⁾	1 937 F	2 324 F
Suisse : Chiasso	1 300 F	1 560 F
Suisse : autres destinations	1 100 F	1 320 F
Tchécoslovaquie (via Allem. occidentale) ⁽⁵⁾	1 380 F	1 656 F
Turquie (via Autriche/Yougoslavie/Grèce) ⁽⁵⁾	3 250 F	3 900 F
Yougoslavie	2 190 F	2 628 F

⁽¹⁾ Montants à majorer d'une taxe fiscale uniforme de:

- 20 F pour les wagons normaux
- 40 F pour les wagons à grande capacité.

⁽²⁾ Par „wagons à grande capacité”, il faut entendre les wagons UIC-ORE type 1 (44 m³).

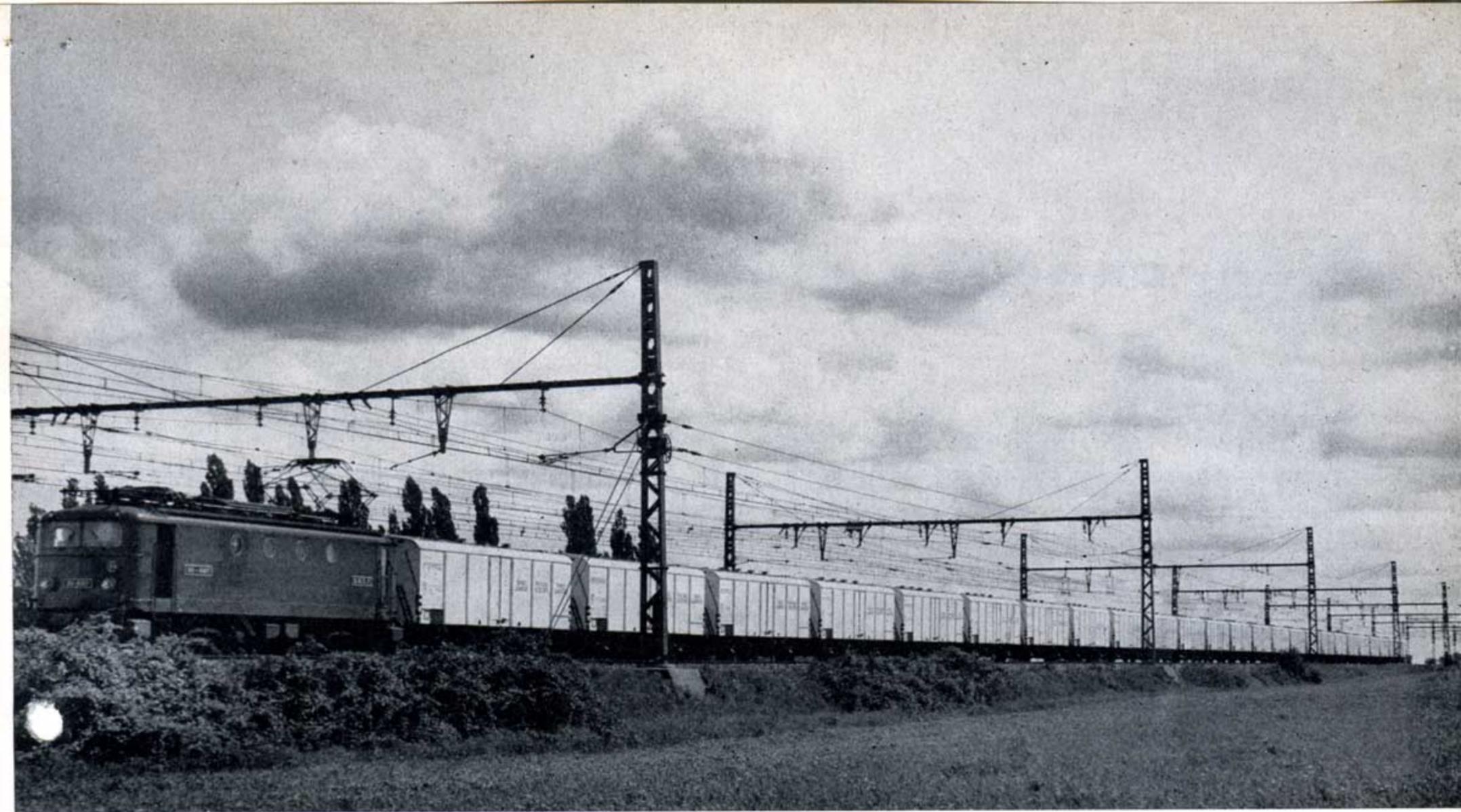
⁽³⁾ Applicable uniquement en cas d'utilisation de wagons de particulier TRANSFESA.

⁽⁴⁾ En cas de fourniture de wagons à gabarit anglais pour le transbordement d'envois de conserves de

viande originaires de Yougoslavie, parvenus sur notre réseau en wagons à gabarit continental non gérés par Interfrigo, la taxe frigorifique applicable s'élève à 1 380 F.

⁽⁵⁾ Il existe d'autres voies d'acheminement, mais avec taxe frigorifique plus élevée.

⁽⁶⁾ Un montant de 300 F est à ajouter pour le retour à vide du véhicule, s'il s'agit d'un wagon de particulier circulant sous régime „Interfrigo”.



Carnet Série A N° 01123	Carnet Série A N° 01123	Société Nationale des Chemins de fer Belges Carnet N° 01123 Série A
Souche de la fiche de crédit N° 6 Montant de la fiche	Fiche de crédit N° 6 Montant de la fiche	FICHE DE CREDIT N° 6 M. rue n° à
Le chef de gare ou son délégué,	Le chef de gare ou son délégué,	remet la présente fiche de crédit en paiement des sommes dues à la gare de
[Empty box for stamp]	[Empty box for stamp]	Montant de la fiche (en toutes lettres)
Timbre à date de la gare où la fiche est remise en paiement.	Gare désignée pour la tenue du c. c.	Gare désignée pour la tenue du c. c. A, le 196... Signature du titulaire du carnet.
A	B	C

Comptes - courants et fiches de crédit

Dans notre numéro de janvier dernier, nous vous donnions ce conseil et peut être l'avez-vous déjà suivi. Savez-vous que vous pouvez utiliser votre compte-courant pour payer vos dus dans plusieurs gares choisies à votre convenance ?

Sans argent, sans formalités vous vous acquitterez au moyen des bons appelés „fiches de crédit”. Votre gare vous en remettra, sur demande, en carnets de 25 fiches. Vous en libellerez les montants à votre guise... dans la limite, bien entendu, du compte-courant qui vous est ouvert.

Si vous avez des paiements à effectuer en plusieurs points du réseau, utilisez ce système. Au lieu de remettre de l'argent à vos correspondants dans les gares désignées, remettez-leur un carnet de fiches, c'est bien plus simple.

Evitez-vous des soucis inutiles :

- la gare tiendra votre compte de fonds de transport
- vous supprimerez des manipulations de fonds,
sources d'erreurs et d'ennuis.

Bien charger n'est pas compliqué

Quel que soit le mode de transport envisagé, la marchandise est exposée à des chocs plus ou moins importants au cours des opérations de chargement et déchargement, comme pendant le transport lui-même. Arrimage, calage, emballage doivent être réalisés de façon rationnelle de telle sorte que l'état du chargement ne compromette ni la sécurité de l'exploitation ni celle de la marchandise.

Pour tout renseignement relatif à la prévention des avaries, nous invitons les clients à consulter notre service „Manutention — Transport” Tf 02/13.18.70 — Poste intérieur 3498.

* * *

Voici quelques conseils relatifs aux chargements de marchandises en poudre ou en grains transportées en sacs de papier.

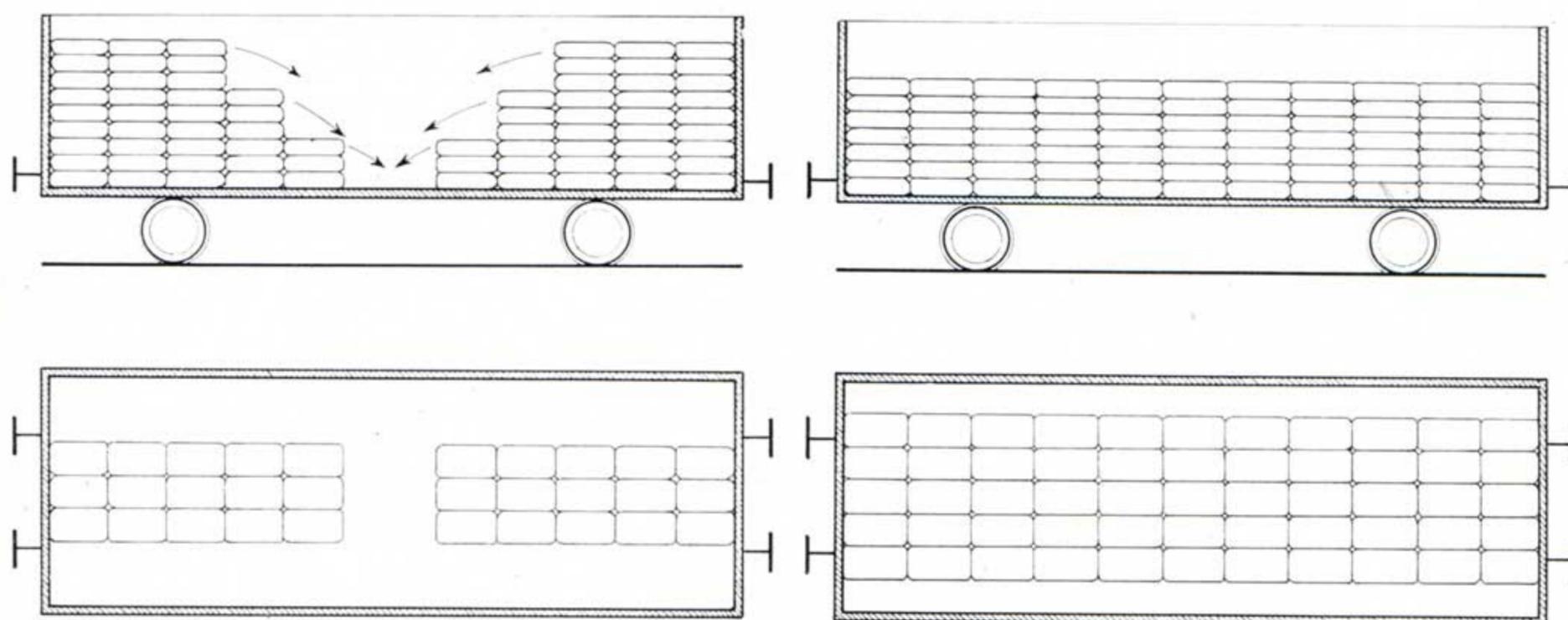
L'utilisation de tels sacs pour le transport de pulvérisés et de grains est très répandue. Ces sacs, généralement résistants lorsqu'ils sont manipulés de façon rationnelle, nécessitent cependant certaines précautions lors du chargement si l'on désire éviter tout dommage au cours du transport.

a. Le chargement doit être homogène.

Ce genre d'emballage présente une surface particulièrement lisse d'où glissement aisé des sacs les uns sur les autres, principalement dans le sens longitudinal du wagon.

En vue d'éviter ce mouvement, il convient de réaliser un chargement continu dans la longueur et de section aussi uniforme que possible.

Si le chargement est peu abondant, il convient d'assurer malgré tout, une continuité destinée à parer aux sollicitations longitudinales.

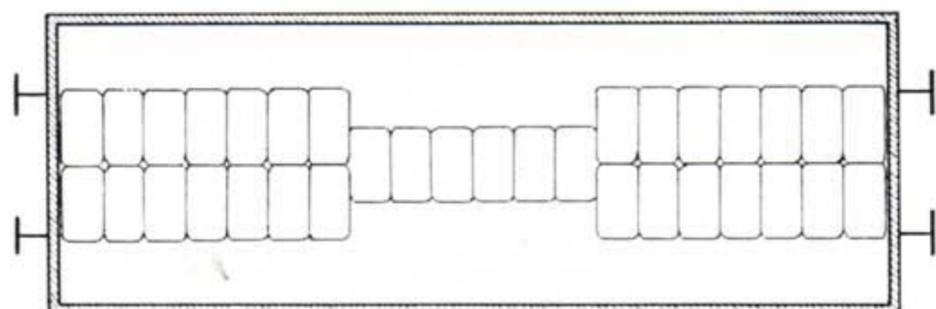
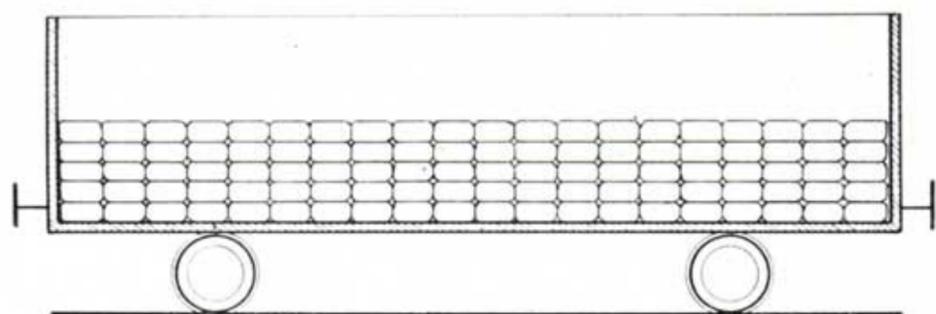


MAUVAIS.

Les sacs glissent et se déchirent en tombant d'où épandage de la marchandise.

BON.

Chargement homogène.



BON.
Chargement homogène.

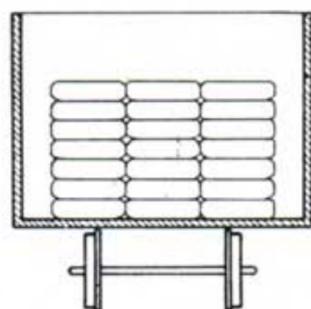
b. Les sacs doivent être isolés des parois latérales et du fond des wagons.

Tout au contraire de ce qui se passe dans le sens longitudinal, les sacs ne peuvent être mis en contact avec les parois latérales du wagon.

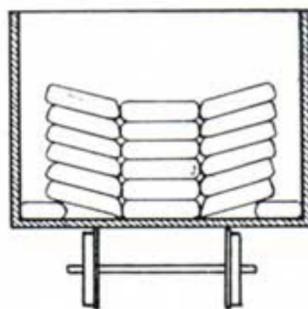
Crochets, anneaux, accessoires des portes déchireraient les emballages au cours du transport.

Pour éviter ces contacts, il est recommandé de laisser un intervalle de 15 à 20 cm entre les parois du wagon et le chargement.

Il est avantageux de placer une feuille de papier sur le plancher du wagon avant le placement de la marchandise. Cette feuille protégera les sacs de l'effet abrasif d'un glissement éventuel.



Bon chargement.



Très bon chargement en forme de rigole. Stabilité accrue.

noté pour vous :

Une plaque tournante de 8 m. de diamètre, pour wagons, est disponible dans les installations d'un particulier dont l'adresse peut être obtenue à notre service „Manutention - Transport” - 17, rue de Louvain à Bruxelles - Bureau 11-31, Tf. 02/13.18.70, poste intérieur 3113.



Terrains industriels

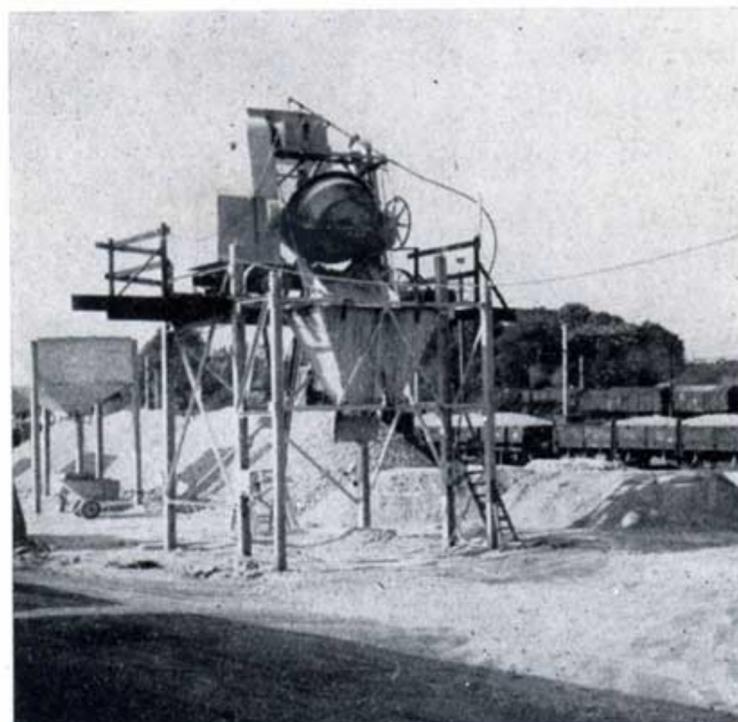
Des terrains industriels sont disponibles dans les gares ci-après :

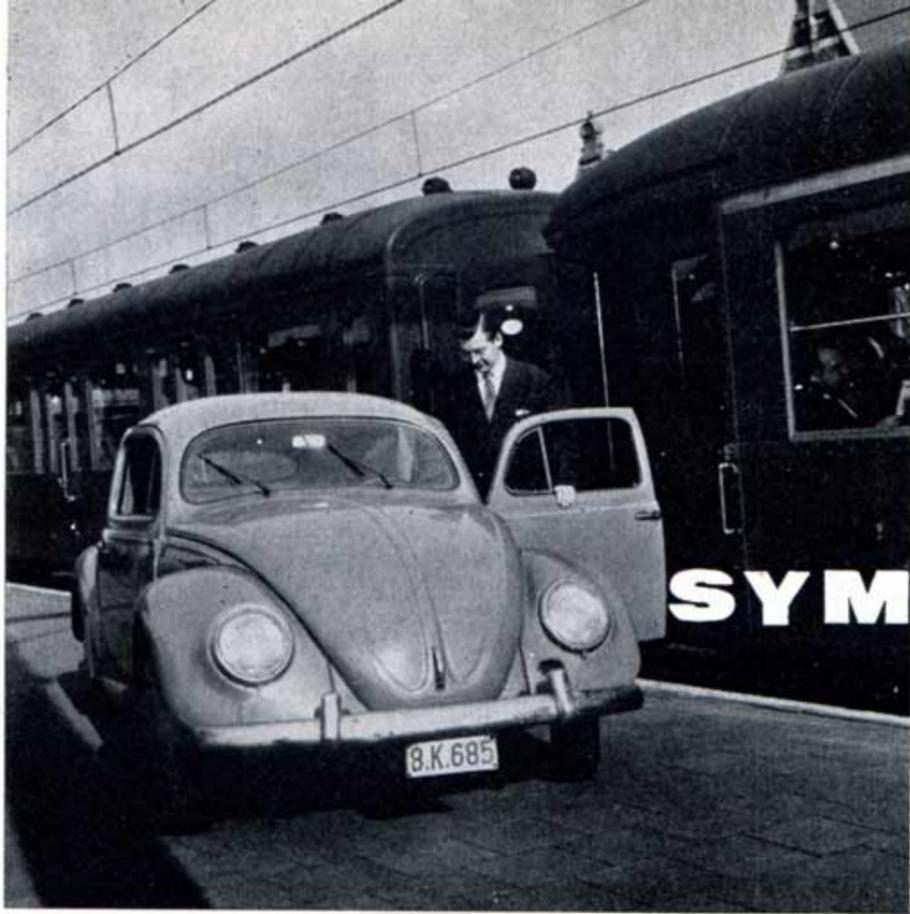
DENDERLEEUV	superficie : 16 000 m ²
GAND-RABOT	» : 1 000 m ²
GENVAL	» : 1 400 m ²
HERENTALS	» : 3 000 m ²
LODELINSART	» : 4 000 m ²
MONS	» : 3 700 m ²
WISE-HAUT	» : 9 000 m ²

Tous ces terrains sont raccordés par fer.

Pour renseignements et conditions prière de s'adresser à la Direction de la Voie - Division 32.1 - Section 10, Rue de Louvain 17, Bruxelles I - Tf 13.18.70 - Extension 3381.

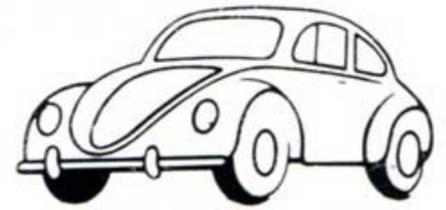
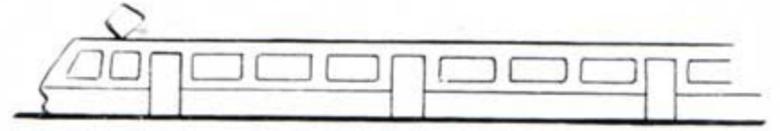
Chantier à béton sur terrain industriel.





SYMBIOSE &

entre



Le terme peut paraître exagéré. Il répond pourtant à une réalité. La collaboration du rail et de la route donne au premier une clientèle qui lui est nécessaire tandis qu'elle aide la seconde à résoudre le casse-tête de la circulation.

Les bases d'une collaboration fructueuse existent. Ce sont :

1. les parkings des grandes gares;
2. le service Train + Auto (location de voitures sans chauffeur);
3. le transport des voitures par trains „auto-couchettes”;
4. le transport de camions et remorques par trains (projet à l'étude).

Les chemins de fer belges ont créé leurs premiers parkings de gares en 1933.

Les principaux sont situés à Bruges,

Bruxelles Q.L., Charleroi Sud, Gand St Pierre, Hasselt, Jemelle, Louvain, Marchienne au Pont, Malines, Mons, Namur, Ostende, Tirlemont, Verviers Cal.

Les formalités sont réduites à leur plus simple expression : l'usager range sa voiture et prend le train. Il paiera au retour mais, pendant le voyage, sa voiture est couverte par l'assurance comprise dans le prix. Celui-ci est d'ailleurs raisonnable : 10 F par 24 heures.

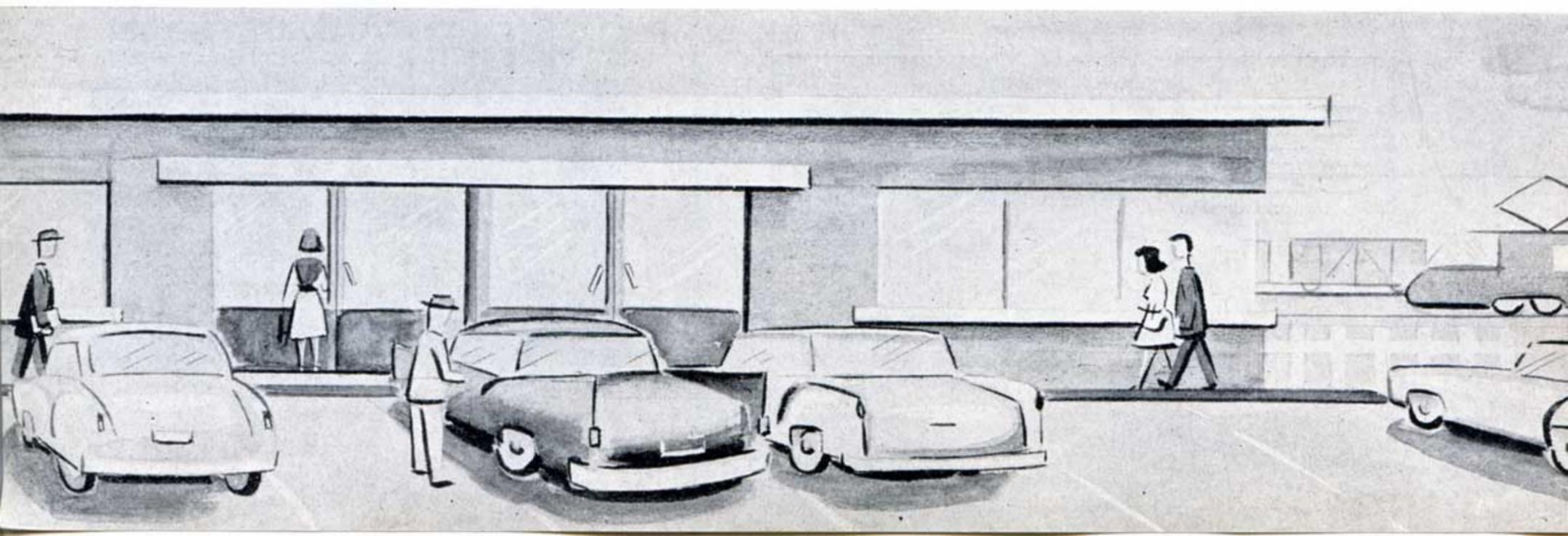
Les détenteurs d'abonnements de chemin de fer peuvent prendre un abonnement parking à 130 F par mois.

Le service „Train + Auto” assure à l'usager la disposition d'une voiture sans chauffeur (Volkswagen) à la gare d'arrivée dans 14 localités. Il suffit de téléphoner à l'un de nos concessionnaires :

Anvers	31.09.32
Bruxelles	38.28.00
Charleroi	32.22.32
Dinant	220.45
Gand	26.19.01
*Hasselt	232.46
Courtrai	207.71
*Libramont	270.64
Liège	52.21.35
	52.21.36
*Mons	329.47
*Namur	243.53
Ostende	725.11
*Tirlemont	817.41
*Verviers	159.70

Prix 3 F le Km — Minimum 50 Km le 1er jour — Essence à charge du client — Garantie 5.000 F (une dispense peut être obtenue par les habitués).

* Villes où il est conseillé de commander 24 heures à l'avance.



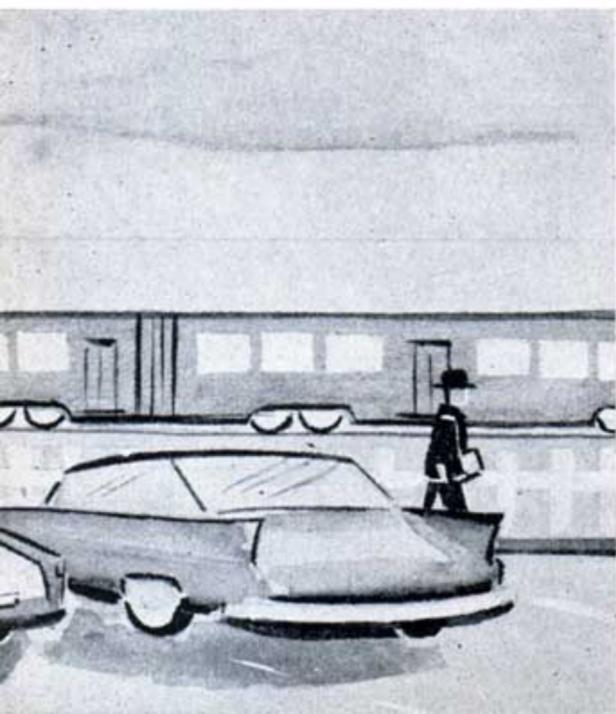
L'usage combiné du parking de gare et de la voiture sans chauffeur conduit à une chaîne de transport parfaite : l'homme d'affaires se rend à la gare en voiture, la dépose au parking, voyage rapidement et confortablement en train électrique. Il est attendu à la gare de destination par le préposé du concessionnaire local du service de location „Train + Auto”.

Une autre formule intéressante, pratiquée par les entreprises dont les représentants ont à visiter leur clientèle par zones successives, est la suivante : le délégué se rend en voiture dans la région à visiter puis fait la navette en train pour rentrer chez lui en fin de journée, sa voiture restant remise la nuit dans la région visitée — éventuellement au parking de la gare.

Cette formule est infiniment plus économique que l'usage journalier de la voiture automobile depuis le domicile du représentant, surtout lorsque ce dernier voyage seul.

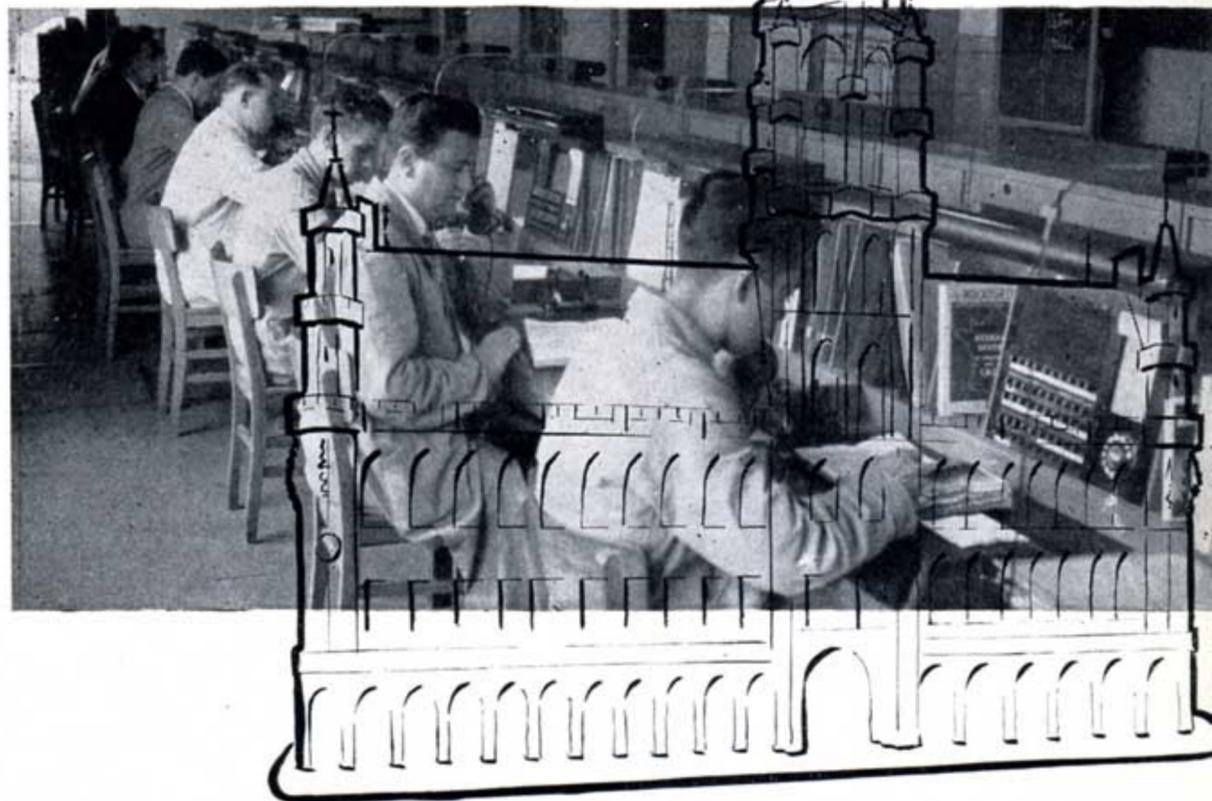
Le prestige de l'intéressé vis-à-vis de la clientèle reste intact. Le transport des échantillons et autres marchandises ne pose aucun problème. La fatigue du voyageur est diminuée ainsi que le risque d'accident. Nous nous permettons de soumettre ces considérations à la réflexion des chefs d'entreprise.

Nous espérons avoir le plaisir dans un de nos numéros ultérieurs d'entretenir nos lecteurs de la formule n° 4 — transport en train de camions et remorques — dont les chemins de fer belges étudient la mise en application.



18.30.00

au service des voyageurs bruxellois



Dès 1946 la S.N.C.B. a établi un central téléphonique à numéro unique, destiné à renseigner le public des voyageurs de l'agglomération bruxelloise. Officiellement : Bureau Central de renseignements par téléphone; en bref : B.C.R.T.

Le 18.30.00 est desservi jour et nuit. Il est documenté sur tous les réseaux européens, il détient tous les tarifs internationaux et, naturellement, il possède aussi toutes les données relatives aux services connexes créés pour la facilité du public : service de location „Train + auto”, trains autos-couchettes, Europabus, etc.

En 1960 plus de 700.000 appels ont été reçus, dont quelque 35% se rapportant à des voyages internationaux. Quoique peu favorisée sous l'angle déterminant des conditions météorologiques, cette année a battu tous les records des années précédentes, à l'exception de celle de l'Exposition cependant.

Un certain retard a pu se produire aux jours de „presse” et il est arrivé que des appelants aient été laissés un certain temps en attente sur la ligne. Les mesures nécessaires seront prises pour 1961.

A ce propos il n'est sans doute pas inutile de rappeler aux usagers qu'ils ont tout intérêt, lorsqu'ils entendent le ruban magnétique d'attente¹, à se conformer à l'invitation de ne pas raccrocher : en le faisant, ils perdraient leur tour dans la „file”.

En définitive nous constatons que le 18.30.00 connaît une faveur croissante, qui s'explique par l'ampleur — sans doute unique — de sa documentation „Voyageurs”.

¹ „Ici 18.30.00 tous nos agents sont occupés : ne raccrochez pas, on va vous répondre”.

hommes d'affaires, ceci n'est pas pour vous...

mais les quelques renseignements ci-dessous sont susceptibles, à l'approche des congés payés, d'intéresser votre service social.



Anvers : la cathédrale à l'Escout.

1. Sociétaires.

a) Service intérieur.

Les voyageurs se déplaçant en groupe en service intérieur belge et sur le parcours belge en trafic belgo-luxembourgeois, bénéficient d'importantes réductions sur le prix des billets simples; à savoir :

25%, s'il est pris 10 billets par gare de départ;

35%, s'il est demandé 25 billets par point de départ. Cette réduction est portée à 50% s'il est effectué un parcours minimum total (aller et retour) de 150 kilomètres ou s'il est payé pour cette distance. Prix maxima de 175 F par personne en 2ème classe et de 300 F en 1ère classe.

De plus les accompagnateurs bénéficient de la gratuité du transport à raison d'un guide pour un groupe de 15 à 50 personnes ou par groupe de 50 personnes payantes ou fraction de ce nombre.

Les places sont réservées gratuitement à l'intention des groupes.

Les équipes sportives bénéficient d'une réduction de 50% (minimum : 10 participants) pour tous leurs déplacements.

b) Service international (sauf le trafic belgo-luxembourgeois).

Réductions consenties sur le parcours belge aux voyageurs se déplaçant en groupe :

— si le groupe comporte de 10 à 24 voya-

geurs : réduction de 25% sur le prix normal des billets simples;

— si le groupe comporte 25 voyageurs et plus : réduction de 35% sur le prix des billets simples.

Réductions consenties sur les réseaux étrangers :

ces réductions varient de 30 à 50% suivant les pays et le nombre de participants. Les scolaires, étudiants quel que soit leur âge et les jeunes gens de moins de 21 ans bénéficient d'une réduction de 50%.

Gratuité aux accompagnateurs et guides tant sur le parcours belge que sur le parcours à l'étranger. Un billet si le groupe comporte de 15 à 50 voyageurs; au delà, un billet gratuit par 50 participants ou fraction de 50.

2. Circuits Train + Car.

Des excursions d'une journée combinant l'usage du train et de l'autocar et au besoin du bateau, permettent de découvrir les sites les plus renommés du pays en 15 circuits :

(Les noms entre parenthèses indiquent les gares où commence le circuit en car.)

I. Saint-Hubert - La Roche - Hérou - Grottes de Han (départ Gemelle).

II. Semois - Meuse - Charleville - Givet (départ Gemelle).

III. La Campine (départ Landen).

IV. Chiny - Orval - Rossignol (départ Longlier - Neufchâteau).

V. Florenville - Sedan - Bouillon (départ Longlier - Neufchâteau).

VI. Les Barrages et l'Amblève (départ Verviers Central).

VII. Luxembourg - Trêves (départ Arlon).

VIII. Verdun (départ Marbehan),

IX. Bastogne - Clervaux - Vianden - Esch-sur-Sûre (départ Gemelle).

X. Calais - Cap Gris-Nez (départ Ostende).

XI. Tour de l'île de Walcheren (départ Ostende ou Bruges).

XII. Marché de Middelbourg (départ Ostende ou Bruges).

XIII. Furnes - Ypres - Mont Kemmel - Cassel (départ Ostende).

XIV. Martelange - Echternach - Müllerthal (départ Longlier-Neufchâteau).

XV. Eifel allemand (départ Verviers Central).

Ces circuits réguliers sont parcourus de juin à la mi-septembre.

Les participants bénéficient de 35 ou 50% de réduction selon la distance, sur les trajets en train les séparant des points de départ.

Les inscriptions des participants individuels sont reçues dans toutes les gares.

Pour les groupes nombreux ou lorsqu'une société d'au moins 20 personnes désire

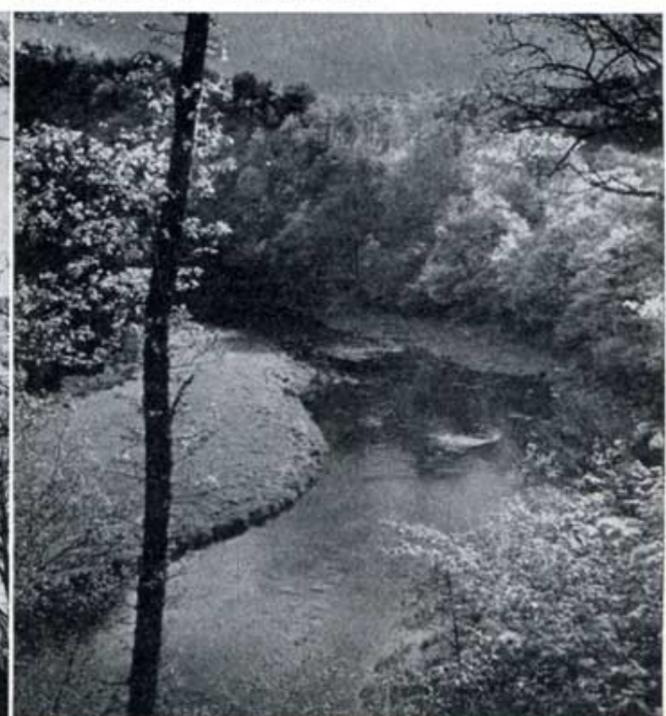
Gand : Enfilade des Monuments.



Mons : Le Beffroi.



La Semois à Herbeumont.





combinaison un circuit de son choix, les organisateurs sont priés de s'adresser à l'un des bureaux de tourisme mentionnés à la fin de l'article.

3. Excursions „Un beau jour à...”

Ces excursions prévoient la visite d'une série importante de lieux touristiques du pays à des prix réduits tant pour le chemin de fer que les entrées aux musées, grottes, châteaux ou autres curiosités. Elles sont organisées chaque jour en juillet et août, tous les dimanches en juin et septembre.

Bien que ces „belles journées” aient été créées pour répondre au désir de personnes peu désireuses d'être incluses dans des „sociétés” rien n'exclut les participations collectives.

Toute gare d'une certaine importance délivre (jusqu'au départ du train) les billets „Un beau jour à...” pour une série appropriée de destinations.

Pour toute participation collective, les organisateurs sont priés de s'adresser à l'un de nos bureaux de tourisme mentionnés à la fin de l'article.

4. Les abonnements touristiques de 5, 10 et 15 jours.

Les abonnements de 5, 10 et 15 jours sont valables sur tout le réseau. Le titulaire entre dans n'importe quelle gare,

choisit n'importe quel train et voyage où bon lui semble, autant qu'il lui plaît.

2e CL.	1re CL.	*
5 jours		
F.B. 400	F.B. 600	± 450 km
10 jours		
F.B. 600	F.B. 900	± 650 km
15 jours		
F.B. 900	F.B. 1.350	± 1.000 km

* Ces abonnements sont plus avantageux que les billets ordinaires s'ils sont utilisés pour un nombre total de kilomètres au moins égal à celui figurant au tableau.

Délivrance immédiate dans toutes les gares, sans formalité.

5. La carte à demi-tarif et la carte „Vacances Joyeuses”.

La possession d'une carte à demi-tarif permet au titulaire d'acquérir pendant un mois, tous ses billets de chemin de fer avec une réduction de 50%.

Prix de la carte : 300 F en 1ère classe, 200 F en seconde.

Cette carte est déjà plus avantageuse que l'achat de billets ordinaires à partir d'une distance totale à parcourir de l'ordre de 425 km.

Elle permet par exemple au chef de ménage dont la femme et les enfants passent un mois à la mer ou dans les Ardennes de les rejoindre chaque week-end, plus

économiquement que par l'achat de billets ordinaires.

La carte peut être obtenue dans toute gare moyennant remise d'une photo-passeport du titulaire.

La carte „Vacances Joyeuses” donne droit aux mêmes avantages et se vend en outre à la moitié seulement des prix indiqués ci-dessus, à condition qu'il en soit acheté pour au moins 3 personnes faisant partie du ménage et vivant sous le même toit. On peut l'obtenir par l'intermédiaire d'organisations de tourisme social.

* * *

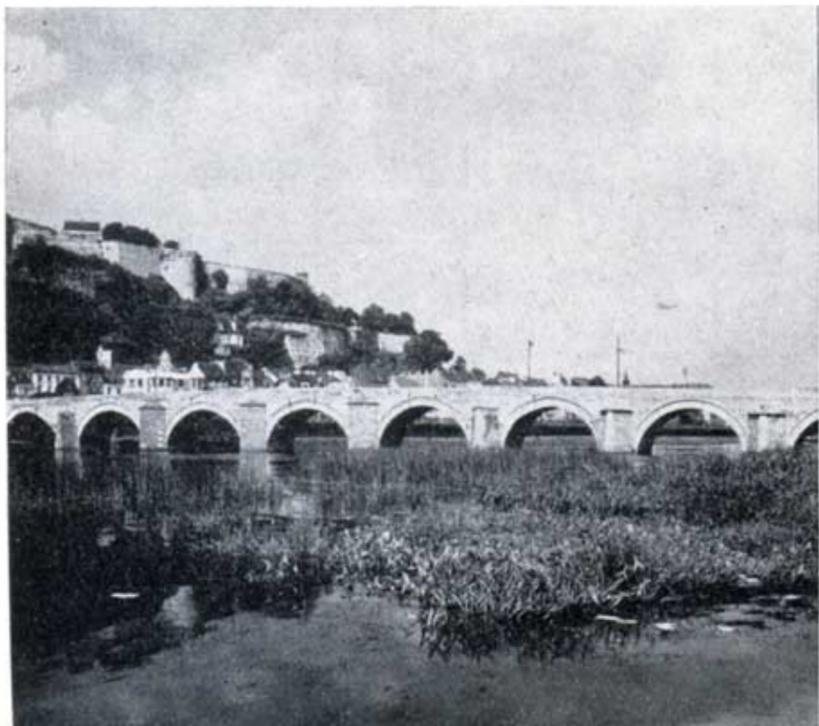
Nos bureaux de tourisme sont à la disposition de vos services sociaux pour les aider à organiser les vacances de votre personnel.

- Antvers* : Gare Anvers Central
n° 32 58 30 poste 362
- Bruxelles* : 153, Bd Anspach
n° 18 60 50 poste 1263
- Charleroi* : 1, Quai de la Gare
n° 31 44 50 poste 362
- Gand* : Gare Gand St-Pierre
n° 22 57 21 poste 362
- Hasselt* : Gare n° 211 01 poste 362
- Liège* : 124, Bd de la Sauvenière,
n° 23 22 85
- Mons* : Gare n° 34 11 71
- Namur* : 52, rue Godefroid
n° 237 01 poste 362

Namur : Pont Romain et Citadelle.

Bruges : Le Quai du Rosaire.

Malines : Grand' Place.



le réseau **TEEM** se précise

Les trains de marchandises à marche accélérée TEEM (Trans-Europ-Express-Marchandises) qui intéressent le territoire belge circuleront à partir du 28 mai prochain, selon les horaires ci-après. L'ensemble du réseau européen figure au schéma qui accompagne cet article.

Comme cette carte l'indique, des études sont en cours pour réaliser également des acheminements TEEM dans la relation Paris-Bruxelles.

Les TEEM n'auront que quelques courtes haltes en cours de route. Les formalités douanières ne pourront prendre que 2 heures au maximum par frontière.

Ces trains sont destinés essentiellement au transport de marchandises „nobles“, par exemple les périssables, les „groupages“, les marchandises ayant une valeur commerciale déterminée.

Ils circuleront à une vitesse maximum de 85 à 100 km/h. Seuls peuvent dès lors y être incorporés des wagons portant la marque S ou SS et dont le chargement ne dépasse pas les limites de tonnage prescrites pour circuler à grande vitesse.

Le transport de bout en bout de marchandises exigeant de longues opérations douanières ne peut être garanti dans les trains TEEM.

Les horaires **TEEM** intéressant la Belgique

Remarque : Les lettres **A** et **D** à côté des noms de gares indiquent : **A**=arrivée; **D**=départ.

Les heures d'arrivée et de départ sont indiquées en chiffres ronds; par exemple le départ à l'heure 3 indique que le train part entre 2.00 h à 2.59 h.

Les heures placées entre parenthèses signifient :

- 1) à côté de la lettre A : que le train ne dépose pas de wagons pour cette destination;
- 2) à côté de la lettre D : que le train n'enlève pas de wagons à cette gare.

h = heure

jr = jour

Amsterdam — Essen — Anvers — Schaerbeek — Feignies — Paris la Chapelle.

Chaque jour / sauf dimanche.

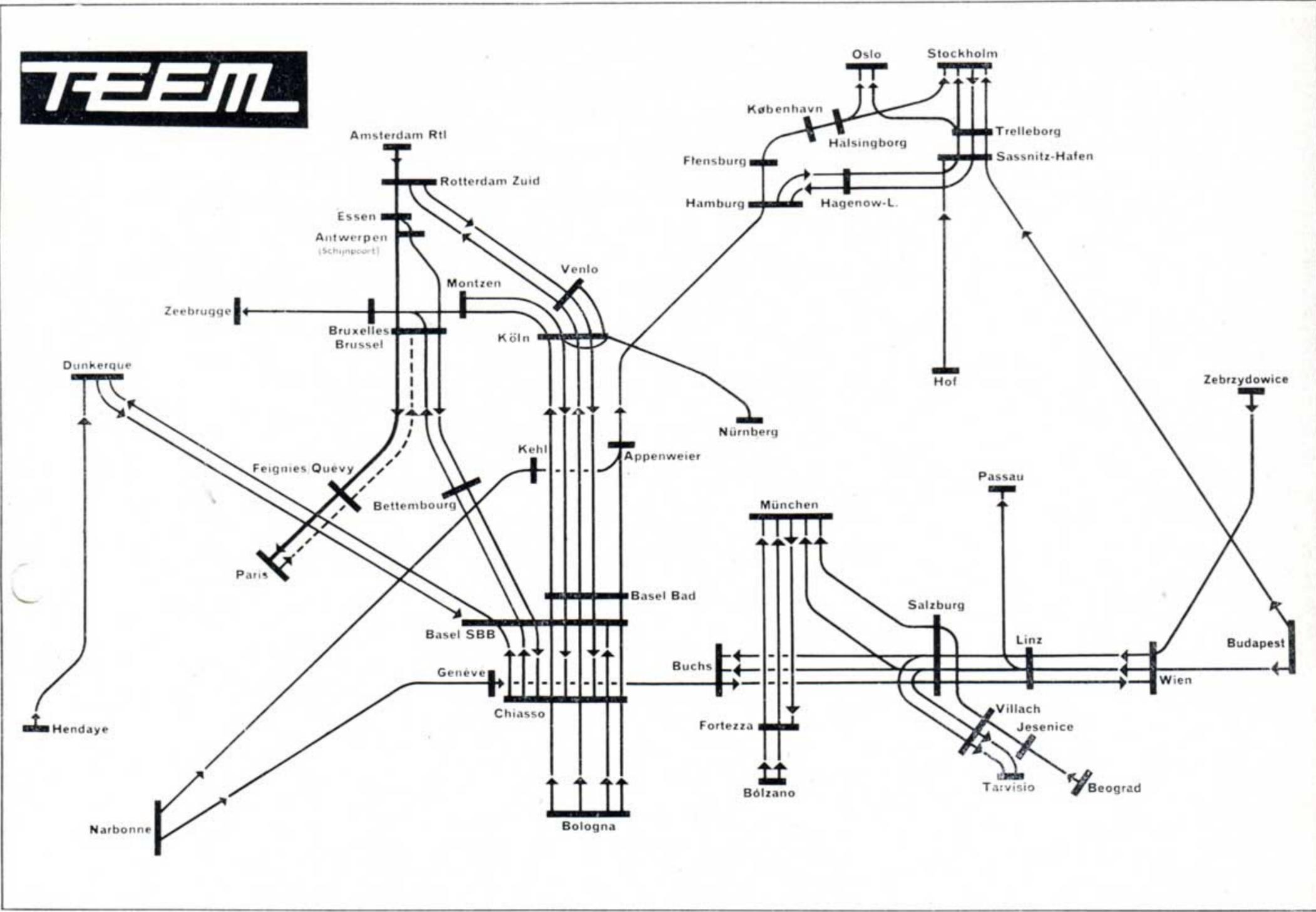
Correspondance de	Départ		Principaux arrêts du parcours Teem	Heure	Jour	Correspondance pour	Arrivée	
	h	jr					h	jr
			Amsterdam	D 23	1			
			Rotterdam Zuid	D 1	2			
			Essen	A 2		Antwerpen	A 9	2
				D 4		D.S. (Nord)	A 10	2
						Bruxelles	A 10	2
						Entrepôt	A 10	2
Antwerpen			Antwerpen (Sch)	A 5		Bâle ⁽¹⁾	A 17	2
D.S. (Nord)	D 3	2		D 5	2	Chiasso ⁽¹⁾	A 3	3
Zeebrugge	D 19	1						
Gent	D 22	1	Schaerbeek					
Oostende	D 23	1	Josaphat	A 6	2			
Bruxelles TT	D 2	2		D 6				
			Feignies	A 8				
				D 9				
			Paris la Chapelle	A 13	2	Nantes	A 6	3
						Bordeaux	A 6	3
						Marseille	A 16	3
						Nice	A 18	3
						Hendaye	A 7	3
						Cerbère	A 7	4

Anvers — Stockem — Bettembourg —

Anvers-Bâle : Chaque jour, sauf lundi

Correspondance de	Départ		Principaux arrêts du parcours Teem
	h	jr	
Antwerpen			Antwerpen
D.S. (Nord)	D 3	2	Schijnp.
Gent Oost	D 22	1	
Oostende	D 23	1	Schaerbeek
			Josaphat
Zeebrugge	D 19	1	
Bruxelles TT	D 2	2	Stockem
			Bâle
			Chiasso

⁽¹⁾ par TEEM Anvers-Chiasso.



Thionville — Bâle — Chiasso.

Bâle-Chiasso : journalier.

Heure	Jour	Correspondance pour	Arrivée	
			h	jr
D 5	2			
D 6	2			
D 9	2			
A 17	2	Zürich	A 6	3
		Winterthur	A 9	3
		Buchs SG	A	3
		Luino	A 13	3
		Domodoss.	A 11	3
A 3	3	Genève	A 18	3
		Milano	A 5	4
		Verona	A 4	4
		Venezia	A 7	4
		Udine	A 10	4
		Genova SB	A 10	4
		Bologna	A 12	4
		Roma	A 22	4

(Italie —) **Chiasso — Bâle — Thionville — Bruxelles — Zeebrugge** (— Grande-Bretagne)

Chiasso-Bâle : Chaque jour du 28.5-30.9. / Bâle-Zeebrugge : Train journalier.

Correspondance de	Départ		Principaux arrêts du parcours Teem	Heure	Jour	Correspondance pour	Arrivée	
	h	jr					h	jr
Bari (1)	D 4	1	Chiasso	D 10	3			
Villa Literno	D 6	1						
Pescara (2)	D 11	1						
Albenga	D 21	1						
Genova	D 2	2						
Bologna	D 24	1						
Verona	D 1	2						
Buchs SG	D 8	2	Bâle	D 19				
Winterthur	D 22	1						
Zürich	D 11	2						
Luino	D 18	1						
Domodossola	D 19	1	Schaerbeek	A (5)	2	Antwerpen	A 9	3
Genève	D 21	1				D.S. Noord	A 6	3
			Brugge	A (7)		Oostende	A 8	3
						Zeebrugge	A 8	

(1) circule aux mois d'août et de septembre.
* wagons Ferry-Boat.

(2) circule de juillet à septembre.

Montzen — Aachen — Basel Bad. — Chiasso

Montzen-Basel Bad. Bf :

chaque jour, excepté les lundis et les jours suivant les jours fériés.

Basel Bad Rbf.-Chiasso : journalier.

Correspondance de	Départ		Principaux arrêts du parcours Teem	Heure	Jour	Correspondance pour	Arrivée		
	h	jr					h	jr	
Zeebrugge	D	19	Montzen	D 6	2				
Oostende	D	19							
Antwerpen Zuid	D	21							
Gent Zeeh.	D	22							
Bruxelles TT	D	22							
Antwerpen DS	D	23							
			Köln Gereon	A (9)	2	Nürnberg	A 19	2	
						München	A 24	2	
			Basel Bad Bf	A 18	2	Zürich	A 6	3	
						Winterthur	A 9	3	
						Buchs SG	A 9	3	
						Luino	A 11	3	
						Domodoss.	A 11	3	
						Genève	A 18	3	
			Chiasso	A 2	3	Milano	A 5	4	
						Verona	A 4	4	
						Venezia	A	4	
						Udine	A 10	4	
						Genova SB	A 10	4	
						Bologna	A 12	4	
						Roma	A 22	4	

Bologna — Chiasso — Basel Bad — Aachen — Montzen — Zeebrugge

Train journalier.

Correspondance de	Départ		Principaux arrêts du parcours Teem	Jour	Heure	Correspondance pour	Arrivée		
	h	jr					h	jr	
Palermo ⁽¹⁾	D	5	Bologna Chiasso	D 2	3				
Siracusa ⁽¹⁾	D	4							
Catania ⁽¹⁾	D	7							
Villa S.G. ⁽¹⁾	D	18							
Bari ⁽²⁾	D	4							
Villa Lit.	D	6							
Pescara ⁽³⁾	D	11							
				A 7					
				D 9					
Buchs SG	D	21	Basel Bad Bf.	A 14	2				
Winterthur	D	22							
Zürich	D	4							
Luino	D	21							
Domodoss.	D	19							
Genève	D	21							
			Köln Eifeltor	D 16					
				A 23					
				D 24					
			Montzen	A 2		Bruxelles TT.	A 6	4	
				D 3		Antwerp. DS	A 9	4	
			Schaerbeek	A (5)					
				D 6					
			Brugge	A 7					
				D (7)					
			Zeebrugge	A 8		Oostende	A 8	4	
						Harwich *	A 18	4	
						London *	A 24	4	

⁽¹⁾ Circule de novembre 1961 jusqu'avril 1962.

⁽²⁾ Circule aux mois d'août et de septembre 1961 et de février jusqu'avril 1962.

⁽³⁾ Circule de juillet 1961 jusqu'avril 1962.

* Wagons Ferry-Boat.

Canalisation rationnelle du trafic international des marchandises

En vue d'améliorer le service rendu à la clientèle, les chemins de fer européens ont décidé de canaliser les courants de trafic internationaux par un nombre limité d'itinéraires bien équipés.

Depuis le 1er avril 1961, certains points frontières ne sont plus ouverts qu'au trafic au départ ou à destination de gares situées dans des zones limitées qui leur sont rattachées. Il s'agit pour la Belgique des points frontières suivants :

1. *entre la Belgique et la France :*

- Adinkerke/Bray-Dunes
- Abele/Boeschepe
- Le Touquet/Houplines
- Comines
- Menin/Halluin
- Blandain/Baisieux
- Bleharies/Maulde Mortagne
- Momignies/Anor
- Treignes/Vireux
- Péruwelz/Vieux Condé

2. *entre la Belgique et l'Allemagne :*

- Hergenrath/Aachen Süd
- Raeren/Walheim
- Losheimergraben/Losheim

3. *entre la Belgique et le Luxembourg :*

- Benonchamps/Schimpach-Wampach
- Lengeler/Wilverdange.

Depuis le 1er avril aussi, les transports de marchandises entre la Belgique et des pays étrangers ne peuvent plus emprunter en transit que certains pays expressément désignés.

Les „Tarifs de réglementation” qui régissaient les acheminements internationaux depuis 1946, ont été supprimés à la même date.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus dans les agences commerciales et dans les gares. Le sujet sera repris dans un prochain bulletin d'information.

Le temps des voyages

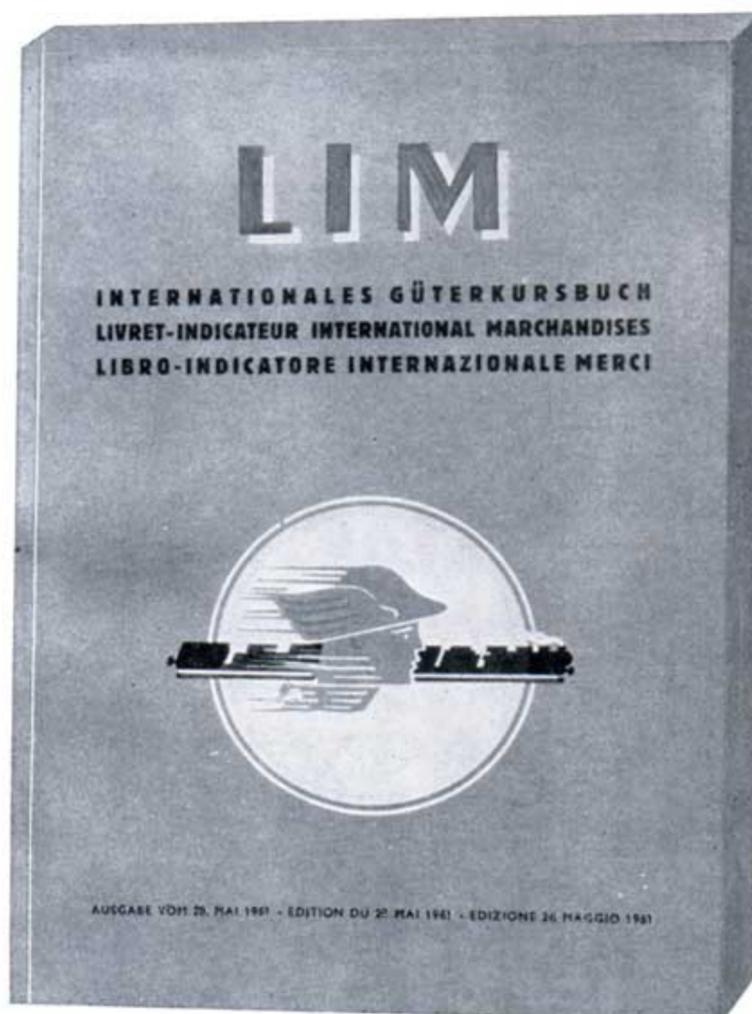
La saison des voyages et des grandes randonnées a commencé déjà. L'Europe climatique attend ses visiteurs.

Les chemins de fer belges sont parés à vous accueillir. Ils assureront dans les meilleures conditions votre transport jusqu'à due destination, selon les ordres de votre agence de voyage.

Si vous organisez vous-même votre départ, les bureaux de renseignements des gares, sur simple demande, traceront volontiers vos horaires.

Enfin si vous désirez établir vous-même le programme de votre voyage, vous pouvez consulter dans ces mêmes bureaux les indicateurs officiels des trains des réseaux étrangers.

Il nous reste à vous souhaiter bon et agréable voyage.



Livret-indicateur des horaires internationaux pour marchandises par wagons complets (L.I.M.)

Le nouveau L.I.M. valable jusqu'au 26 mai 1962, paraîtra dans le courant du mois de juin.

Ce livret est édité en collaboration avec la plupart des administrations européennes de chemins de fer et contient le recueil des horaires les plus favorables pour les expéditions de marchandises par wagons complets sur les lignes importantes.

Plusieurs de ces horaires ont été sensiblement améliorés et adaptés aux besoins du trafic international. Ils comportent notamment les horaires TEEM dont nous venons d'entretenir nos lecteurs.

La nouvelle édition comprend une centaine de tableaux-horaires, dont une cinquantaine concernent le trafic de, vers et en transit par la Belgique.

Cet indicateur contient encore une carte des chemins de fer européens au format de 85 x 100 cm, indiquant toutes les gares frontières ou d'échange.

Les chemins de fer belges fourniront cette publication franco, contre versement de 60 F au c.c.p. 1010. Les souscripteurs sont priés de mentionner au talon du bulletin de virement ou de versement la mention „L.I.M.”

TRAFIC AVEC L'ITALIE.

1. Sont entrés en vigueur le 1er mars 1961 un 9e supplément au tarif international Chiasso et Iselle (transit) / Grande Bretagne et un 10e supplément au tarif international Chiasso et Iselle (transit) / Ports de mer belges, français et néerlandais.

Ces suppléments tiennent compte de la majoration des tarifs français applicables depuis le 1er janvier 1961 au transport de fruits et de légumes frais qui ne sont pas d'origine française ou algérienne.

En outre la validité des dispositions spéciales applicables aux pommes de terre au cours de la période du 15 mars au 30 juin 1960 a été reconduite pour la saison allant du 15 mars au 30 juin 1961.

2. Un 1er supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises de l'Italie à destination de la Belgique est entré en vigueur le 1er avril 1961.

Ce supplément comporte l'ajustement des prix non-italiens du tarif pour tenir compte :

1. — de l'augmentation des prix de 5 t de la classe A/B allemande du 6.7.1960;
2. — de la réforme tarifaire autrichienne survenue le 1.1.1961;
3. — de la majoration des tarifs intérieurs français (5.12.1960 et 1.1.1961).

TRAFIC AVEC LA SUISSE.

Un 4e supplément au tarif international marchandises Belgique (trafic local) / Suisse est entré en vigueur le 1er mars 1961.

Ce supplément comporte la réédition complète de la partie II du tarif pour tenir compte de la majoration des tarifs intérieurs français des 5.12.1960 et 1.1.1961 ainsi que des aménagements survenus dans les tarifications intérieures allemande, belge et suisse.

TRAFIC AVEC L'AUTRICHE.

Le tarif international Autriche-Ports de mer belges (Bös), ainsi que ses appendices 1 et 2, a été réédité le 1er mars 1961.

Les prix de transport seront désormais exprimés en schillings autrichiens.

Les tarifs d'articles suivants ont été réédités le 1er avril 1961 :

- 2 (Fers et aciers), 7 (Tannins),
- 8 (Bois et liège), 10 (Engrais),
- 22 (Fers et aciers - CECA), 102 (Noix de corozo - ivoire végétal),
- 106 (Fibres végétales), 107 (Laine), 112 (Sucre brut),
- 202 (Stéatite, talc), 203 (Graphite), 204 (Bière),
- 205 (Bois de placage).

TRAFIC AVEC LA TCHECOSLOVAQUIE.

Un 3e supplément au tarif international pour le transport des marchandises par wagons complets entre la Belgique et la Tchécoslovaquie est entré en vigueur le 1er avril 1961.

Ce supplément comporte la mise en vigueur de prix réduits pour les nouvelles marchandises suivantes :

Vers la Tchécoslovaquie

Phénol (tarif d'articles 8)

Masse d'émail à fondre; sulfate de barium (tarif d'articles 9)

Noir de fumée (tarif d'articles 10)

Bisulfite de sodium; sulfate de nickel (tarif d'articles 12).

Vers la Belgique

Automobiles (tarif d'articles 113)

Bière (tarif d'articles 114)

Ether sulfurique; sulfure de carbone (tarif d'articles 115)

Chlorure d'ammonium; acide oxalique (tarif d'articles 116)

Sulfooxylate de formaldéhyde de soude; hydrosulfite de sodium; phosphate trisodique (tarif d'articles 117)

Carbure de calcium (tarif d'articles 118).

TRAFIC AVEC LA FRANCE.

Le tarif international pour le transport des pigeons voyageurs entre la Belgique et la France a été réédité le 25 mars 1961.

Prix de vente : 20 FB, à virer au C.C.P. 1010 de la S.N.C.B. à Bruxelles sous la mention „Tarif international pigeons voyageurs Belgique-France”.

LE NOUVEL INDICATEUR PARAÎT LE 28 MAI.



Prix inchangés :

- 20 F pour l'indicateur simple (trains et autobus S.N.C.B.) ;
- 40 F pour l'indicateur double (trains et autobus S.N.C.B., autobus de complément, trams et autobus vicinaux et autobus privés).

Les voyageurs ne s'intéressant qu'à une région trouveront parmi les 5 publications ci-après l'indicateur régional qui leur convient et vendu au prix de 10 F :

ANVERS / FLANDRE ET LITTORAL / NAMUR - ARDENNES / LIEGE / CHARLEROI ET ENTRE SAMBRE ET MEUSE.

L'indicateur officiel ainsi que les régionaux sont en vente dans toutes les gares. Il est possible également de s'abonner à l'indicateur pour les deux éditions d'une même année, en faisant la demande au bureau des postes ou au facteur en tournée ou encore en versant le montant de l'abonnement au C.C.P. 9460 de l'Administration des Postes à Bruxelles.